

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2018
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 59

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Facturation de l'assainissement sur la commune de Locronan - Avenant n°3

Quimper Bretagne Occidentale a signé en mars 2012 une convention pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif sur Locronan avec l'exploitant du service d'assainissement, la société SAUR et l'exploitant du service de distribution d'eau potable, la société Véolia eau.

Cette convention prévoit une actualisation annuelle de la rémunération du gestionnaire de l'eau. Suite à la suppression de l'indice 35111407 « Électricité tarif bleu professionnel option heures creuses » - Base 100 en 2010, il convient d'introduire un indice de substitution.

Conformément aux préconisations de l'INSEE, il est proposé de retenir l'indice 010534763 - Électricité tarif bleu professionnel option heures creuses, base 100 en 2015 qui est un indice équivalent. Le coefficient de raccordement est de 1.2701.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°3 à la convention ainsi établie.